

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
4, place Jean-Antoine Pourtier
63890 ST-AMANT-ROCHE-SAVINE

Le 11 avril 2022

Aux habitants, élus locaux, personnels de santé,
responsables associatifs et syndicaux

Objet : politique de santé

Madame, Monsieur,

A l'heure où la désertification médicale s'amplifie, je souhaite que nous fassions un bilan des actions que nous avons conduites collectivement pour un accès à des soins de qualité et rendre nos territoires attractifs.

Depuis une vingtaine d'années, les gouvernements ont privilégié une gestion comptable de la santé, à laquelle je me suis toujours opposé. **Des dizaines de milliers de lits ont été fermés et autant de personnels soignants été supprimés avec de graves conséquences pour l'hôpital public.**

Le numéris clausus, fixé arbitrairement par les gouvernements successifs, a conduit à une pénurie de praticiens dans les hôpitaux de proximité et à un recul du nombre de médecins libéraux. Aujourd'hui, des centaines d'habitants la circonscription n'ont plus de médecins traitants.

Face à cette situation, j'ai fait de l'accès aux soins de proximité une priorité de mon action. Le 19 mai 2018 à Ambert, en présence du Président du Conseil départemental de Saône-et-Loire, initiateur d'un centre départemental de santé, 150 personnes ont répondu à mon invitation, parmi lesquels de nombreux professionnels de santé et élus locaux. À cette occasion, nous avons pu prendre conscience de l'intérêt d'une telle structure qui permet d'accueillir des médecins salariés en complément de l'exercice libéral. Mon ami Jacky Grand, conseiller départemental de Billom, a relayé cette initiative au sein de l'Assemblée départementale. **Grâce à notre action conjointe, un centre départemental de santé a été créé et un premier médecin salarié installé à St-Germain-l'Herm.**

Je suis convaincu de l'intérêt de ces structures accueillant des praticiens salariés en complément de la médecine libérale. L'équilibre à trouver entre les exercices salarié et libéral exige cependant une réflexion approfondie avec les professionnels de santé et les élus du territoire. Elle doit aussi s'accompagner **d'une action parlementaire déterminée pour que la loi accompagne les initiatives locales et permette de faire reculer les déserts médicaux.**

C'est pourquoi je souhaite également vous faire part des propositions de loi que j'ai défendues avec les élus de mon groupe durant la dernière législature. Elles concernent la défense de l'hôpital public et de nos EHPAD, et la lutte contre la désertification médicale.

Pour que nous puissions échanger sur ces problématiques urgentes et les actions à conduire, je vous invite à participer à la réunion publique qui aura lieu :

Vendredi 29 avril 2022 à 18 h
Salle polyvalente de Marsac-en-Livradois

Certain de l'attention que vous porterez à cette initiative, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs *et les plus cordiaux.*



André CHASSAIGNE